



PROGRAMMES INCITATIFS À L'ÉTABLISSEMENT

La Municipalité de La Doré a très à cœur la revitalisation de son milieu et a adopté divers programmes afin d'inciter les nouveaux arrivants à venir s'installer chez-nous et également aux jeunes de demeurer à La Doré. Parmi ces incitatifs, le programme d'établissement prévoit une subvention de 1 500\$ pour les nouveaux arrivants et de 1 000\$ pour les jeunes de 18 à 35 ans qui désirent acquérir une première résidence à La Doré. Soulignons que deux demandes de subvention ont été acceptées au cours de la séance régulière ajournée de mai et que trois demandes ont été acceptées lors de la séance régulière de juin. Madame Catherine Bonneau, accompagnée de madame Mylène Lambert, a remis les subventions municipales.



CHEMIN DU LAC ROND

Plusieurs interventions techniques et politiques ont été réalisées afin d'améliorer les conditions et la qualité du chemin du Lac Rond. Un plan d'intervention sera soumis lors de l'ajournement de juin 2011.



REQUETE EN CHANGEMENT DE STATUT DU LIEN LA DORÉ/NORMANDIN

En compagnie du maire de Normandin et des directeurs généraux de nos municipalités respectives, nous avons rencontré le ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan. Un dossier complet a été déposé. Avec le soutien de notre député, Monsieur Denis Trottier, nous revendiquons que le statut de cette voie soit modifié et qu'un statut conforme à la Loi lui soit attribué soit celui de route régionale.



CENTRE DE SANTÉ RURAL

Le dossier du centre rural de santé et d'hébergement évolue selon nos orientations. Ainsi, nous avons rencontré une entreprise de professionnels de la santé désireuse de développer un partenariat et possiblement devenir membre de la coopérative de santé projetée pour opérer ce futur centre qui aura deux missions :

- la 1^{ère} sera d'offrir des services de santé à toute la population, incluant les personnes vieillissantes,
- la 2^{ème} sera d'offrir de l'hébergement avec services à des personnes en perte d'autonomie dans trois catégories : ressources intermédiaires; ressources longue durée non-aigues; ressources de répit premier aidant et convalescence.

Prochainement un professionnel de la santé sera rencontré par le comité de relance afin de connaître ses besoins et stimuler son enthousiasme à accroître son offre à La Doré.



REMORQUE A BASCULE

La Municipalité a fait l'acquisition d'une remorque à bascule pour les travaux publics. Cette acquisition permettra de diminuer les coûts et d'améliorer l'efficacité des interventions faites par les employés des travaux publics.



PARC PLANCHES A ROULETTES

Appel à la vigilance des parents dont les enfants fréquentent le parc de planches à roulettes au Centre des Loisirs. Une sortie d'eau extérieure a été vandalisée, à deux reprises dans un court laps de temps. Ceci peut causer de graves dommages à la bâtisse (inondation, etc...). Également, des enfants de 6-7-8 ans s'amuse à jouer à la cachette en pénétrant dans les bacs à ordures du Centre des Loisirs et du Complexe sportif.

C'est très dangereux.



EXCRÉMENTS D'ANIMAUX

De plus en plus, des cadeaux indésirables sont visibles sur les terrains privés et publics. Selon la réglementation en vigueur, règlement #2004-016 article 17 "Tout propriétaire ou tout gardien d'un animal doit enlever les excréments tant sur la propriété publique que privée et en disposer en les déposant dans une poubelle, après les avoir placés dans un sac ou un contenant étanche et hermétiquement fermé. Tout propriétaire ou tout gardien d'un animal doit avoir en sa possession les instruments nécessaires à cette fin." Veillez donc à vous prémunir de sacs de plastique adéquats lors de la marche de santé de votre (vos) animal (aux) tels que chien, cheval, ect. Une attention particulière devrait être posée pour les endroits utilisés par les marcheurs soit la piste Ellen Rochefort, la piste d'accélération du Festival des Camionneurs, le sentier pédestre et les rues de la municipalité.

Merci de votre collaboration.



CARREFOUR D'INFORMATION POUR AÎNÉS

Information et référence région 02 vous offre le service. Pour tout savoir des services concernant les personnes de 55 ans et plus : la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti, la régie des rentes, l'allocation logement, le crédit pour le maintien à domicile, le nouveau crédit de la solidarité, etc. Nous avons la réponse, contactez-nous.

Service Budgétaire populaire de Saint-Félicien Inc. 1211, rue Notre-Dame Saint-Félicien G8K 1Z9 Tel. 418 679-4646 Téléc. 418-679-5902 Courriel : sbp.st-felicien@aira.com



TRAFIC LOURD DANS LES RUES MUNICIPALES

La Municipalité de La Doré désire rappeler aux camionneurs qu'il est **strictement interdit** de circuler sur les rues résidentielles en camion, chargé ou non, et ce, **en tout temps**. Le conseil municipal sollicite une conduite responsable et respectueuse des investissements de la part de tous les contribuables dans le réseau de voirie locale.



INTERDICTION DE BAIGNADE ☞ La Municipalité tient à informer la population qu'il est **interdit** de se **baigner** aux **chutes 25, chutes 50 et chutes à l'Ours (Belvédère)**. Il en va de votre sécurité car ces secteurs représentent des risques élevés de noyades et d'accidents.



PROGRAMME RÉNOVILLAGE ☞ La MRC du Domaine-du-Roy, qui administre les programmes de rénovation de l'habitat de la Société d'habitation du Québec, invite les propriétaires-occupants à faible revenu de la Municipalité de La Doré à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme RénoVillage. Ce programme s'applique à des travaux visant à corriger des défauts majeurs aux résidences et l'aide financière peut atteindre 10 000 \$. Vous voulez plus d'information ou présenter une demande d'aide financière, adressez-vous à la Municipalité pour recevoir le pamphlet d'informations ou contactez monsieur Gaby Tremblay au (418) 276-2358.

OFFRES D'EMPLOIS ☞ La **Municipalité** désire établir une banque de candidatures pour le poste « occasionnel-temporaire » dans les secteurs administratif et travaux publics.

Également, la **Municipalité** nécessite l'embauche de six (6) étudiants pour l'entretien des rues en prévision de la tenue des activités du Festival des Camionneurs (balayage).

Veillez transmettre votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

Monsieur René Perron, Directeur général
Municipalité de La Doré 5000, rue des Peupliers
La Doré, Québec G8J 1E8
info@municipalite.ladore.qc.ca



Partenaire majeur :

Famille et Aînés
Québec

LES PIONNIERS AU MOULIN vous invitent à joindre leur équipe afin d'accueillir les visiteurs au Moulin des Pionniers! Contribuez à plonger les visiteurs de partout dans le monde dans l'expérience de la vie d'autrefois de votre communauté! Costumes et repas fournis. Téléphonez au 256-3326 ou au 256-3385. **VENEZ FÊTER LA ST-JEAN AVEC NOUS LE 24 JUIN!**



BIBLIOTHÈQUE GILBERT-LANGEVIN ☞ Veuillez prendre note que la bibliothèque Gilbert-Langevin sera ouverte seulement le mercredi soir à partir du 6 juin 2011, et ce, pour la période estivale. Merci de votre collaboration.

**HORAIRE ESTIVAL
BUREAU MUNICIPAL
(6 juin au 3 septembre)**

Lundi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00
Mercredi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00
Jeudi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00
Vendredi	8h00 à 12h00	

Prendre note que le bureau municipal sera **fermé les 24 juin et 1^{er} juillet** pour les célébrations de la Fête nationale et de la Fête du Canada.

**AUCUN ECO-CENTRE NE SERA
OUVERT LE 24 JUIN.**



Représentant socio-économique pour le comité de sélection des locataires.

L'Office municipal d'habitation de La Doré invite les groupes socio-économiques de La Doré à lui soumettre la candidature de personnes pouvant être intéressées à siéger au sein du comité de sélection des locataires.

L'organisme doit faire parvenir les coordonnées de la personne et la résolution ou une lettre d'appui attestant la recommandation à :

**Office municipal d'habitation de La Doré
6221, rg St-Eugène La Doré (Québec)
G8J 1G6**

***** IMPORTANT *****

La Municipalité de La Doré demande la collaboration de tous les citoyens pour le respect de la réglementation municipale qui restreint l'utilisation de l'eau en période estivale. Voici les quelques restrictions **à respecter pour l'utilisation extérieure de l'eau** :

- L'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permise tous les jours entre 20h00 et 22h00.
- Un contribuable qui installe une nouvelle pelouse, peut, sur l'obtention d'un permis de la Municipalité, procéder à l'arrosage de 18h00 à 22h00 pendant 15 jours consécutifs.
- Le lavage non commercial des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.
- Il est défendu en tout temps d'utiliser de façon abusive en lavant et nettoyant une cour extérieure au moyen d'un jet d'eau produit par l'aqueduc municipal.

**MERCI DE VOTRE BONNE
COLLABORATION ET DE CONTRIBUER
AU BON FONCTIONNEMENT DE VOTRE
MUNICIPALITÉ**

Municipalité de La Doré



PROGRAMME DES NOUVEAUX NÉS ☞ Vous accueillez un nouveau né dans votre famille ou vous attendez la cigogne pour 2011, veuillez vous inscrire au programme afin de recevoir vos cadeaux. Inscrivez-vous à Isabelle Boisvert au 418-256-3762.

*La Municipalité invite la
population à participer
en grand nombre
aux activités du
Festival des Camionneurs
les 30 juin, 1^{er}, 2, et 3 juillet
prochain.*

